

de la sûreté et relevant du ministère de l'Intérieur, avait fait des démarches pour obtenir des renseignements dont le but évident était de rouvrir l'affaire Dreyfus. Dans le débat du 22 mai, on avait soutenu qu'il y avait au ministère de la guerre des lettres de ce Toms établissant ses agissements. Le ministre de la guerre, M. de Galliffet, avait nié formellement la présence de ces lettres dans son département. Or, sa dénégation, faite de bonne foi, n'était pas exacte. Les lettres existaient, elles avaient été transmises au ministère de la guerre, et un officier de ce ministère, le capitaine Fritsch, voulant conjurer le nouveau péril que ferait courir au pays la réouverture de l'affaire Dreyfus, en avait donné copie à un député, M. Le Hérissé. Un autre député, M. Humbert, sachant parfaitement que les lettres existaient, attaqua le ministère à ce sujet dans le débat du 22 mai, et mit en cause le ministre de la guerre. Je transcris ce passage du compte rendu parlementaire :

“ Mais il y a quelque chose dont vous persistez à ne pas parler, ce sont les lettres de M. Toms.

M. le président du conseil.— Où sont-elles ?

M. Alphonse Humbert.— Entre les mains de M. le ministre de la guerre.

M. le ministre de la guerre.— Non ! (Applaudissements.)

Voix à gauche.— Assez ! assez !

M. Alphonse Humbert.— Si vous l'ignorez, c'est que...

M. Maurice Binder et plusieurs membres à droite.— Le ministre en avoue une.

M. Alphonse Humbert.— On me dit que le ministre de la guerre avoue une lettre...

M. le ministre de la guerre.— Non !

M. Alphonse Humbert.— Je dis que si M. le ministre de la guerre... (Bruit et interruptions à gauche et à l'extrême gauche) nie l'existence dans les dossiers du ministère des lettres de Toms, c'est qu'il ignore ce qui se passe dans ses bureaux. (Nouvelles interruptions sur les mêmes bancs.) Les lettres dont je parle ont été saisies à Nice chez une femme Mathilde ; elles ont été transmises au ministère de la guerre et y sont entrées régulièrement ; enfin, on les y a photographiées et numérotées de façon qu'on ne pût les faire disparaître. Si elles n'y sont plus, c'est qu'on les a volées. (Nouvelles interruptions sur les mêmes bancs.)

“ Je propose une enquête pour savoir s'il existe au ministère de la guerre la preuve des démarches faites par Toms et Cavart